

Planning prévisionnel des revues

Revue 1 : Semaine du lundi 2 février

À l'aide d'un diaporama, le candidat présente oralement pendant une durée de 5 minutes l'objectif du projet et sa responsabilité dans la réalisation. Il précise les interactions avec les autres éléments du projet. Il peut utiliser des diagrammes UML/SysML pour présenter les besoins, les exigences, l'architecture logicielle et matérielle.

Le rapport attendu contient, pour l'équipe, une version préliminaire, au format pdf, de la partie commune (expression des besoins, répartition des tâches, planning prévisionnel...).

Revue 2 : Semaine du lundi 13 avril

Détails à venir

Revue 3 : Semaine du lundi 18 mai

Détails à venir

Revue finale (soutenance)

L'évaluation prend la forme d'une épreuve ponctuelle orale d'une heure.

À l'issue du projet, l'équipe d'étudiants remet au centre d'examen un dossier technique unique représentatif de l'ensemble du projet. Ce dossier comprend une partie commune à tous les membres de l'équipe (10 pages maximum) et la partie personnelle (20 pages maximum par étudiant) traitée par chacun d'entre eux et reprenant les activités individuelles de chaque étudiant pour mener à bien le projet (la répartition des activités individuelles de chaque candidat, validée lors de la commission, doit figurer dans le rapport).

Les membres de la commission d'interrogation doivent disposer des dossiers des candidats - sous forme numérique - deux semaines avant la date de la soutenance.

La commission d'interrogation de la revue finale est composée de deux enseignants en charge de la filière comme suit :

- Un professeur de sciences physiques,
- Un professeur de spécialité.

Un professionnel peut être convié, il ne participe pas au positionnement du candidat mais il peut assister à la soutenance.

L'oral, d'une durée d'une heure, est organisé en deux parties :

- première partie (20 minutes maximum) : le candidat expose à la fois la globalité du projet et son action personnelle, les évaluateurs n'interviennent pas.

- seconde partie : une phase de mise en œuvre et manipulation du projet durant laquelle le jury questionne le candidat.

La non-conformité d'un dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt de dossier (invalidation de tous les candidats de l'équipe),
- Absence de la partie personnelle du candidat (invalidation du candidat),
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice (invalidation de tous les candidats de l'équipe).

En cas de non-conformité, le candidat ne peut être interrogé et il est donc non évalué, la totalité de l'épreuve E6 est non valide.